

Partie 1

Présentation des services socles

1. Contexte

Contexte

Le Ségur Numérique au service de la transformation numérique du secteur médico-social



Dans sa déclinaison au secteur social et médico-social, le **Ségur Numérique permet de mobiliser 600 M€ de 2021 à 2025**, au travers :

du **dossier médical partagé (DMP)** – avec le lancement de « **Mon espace santé** » début 2022, ouvert par défaut pour tous les citoyens, et intégrant un agenda de santé, une messagerie sécurisée de santé et un magasin d'applications référencées, où le patient sera le gestionnaire des accès à ses données ;



de la **messagerie sécurisée de santé (MSSanté)**, étendue aux citoyens ;



du **Dossier Usager Informatisé (DUI)** interopérable et communicant ;



de la généralisation d'une **Identité Nationale de Santé (INS)**, pour développer l'interopérabilité et l'identitovigilance ;



de la généralisation du dispositif **Pro Santé Connect (PSC)** pour permettre aux professionnels de se connecter en toute simplicité avec leur **application mobile e-CPS**.

Contexte

Les différents services et référentiels numériques socles



Services socles



Je mets en place le DMP

- Pour permettre le partage d'informations avec tous les professionnels de santé, du secteur social et médico social, et avec l'utilisateur (en alimentant le DMP avec les documents produits par ESSMS et en permettant la consultation du DMP des usagers par les professionnels habilités de mon ESSMS pour leur permettre d'accéder aux documents déposés par d'autres établissements ou professionnels)

Je dois disposer

- D'un DUI compatible
- De certificats logiciels (pour permettre le dépôt des documents)
- De e-CPS (pour identifier les professionnels qui ont besoin d'avoir accès au DMP)



J'équipe les professionnels avec des boîtes aux lettres de messagerie sécurisée de santé (MSSanté)

- Pour sécuriser l'échange d'informations entre tous les professionnels de santé et du secteur social et médico social amenés à intervenir auprès d'un usager, au sein d'un espace de confiance, ainsi que les échanges avec l'utilisateur

Je dois disposer

- D'un accès à une MSSanté dans mon DUI et/ou travers d'un outil dédié (webmail)
- De boîtes aux lettres (BAL) selon mes besoins

Référentiels socles



Je mets en place l'INS dans ma structure

- Pour sécuriser l'identification des usagers à l'aide d'une seule et unique identité
- Pour permettre l'identification de toute donnée de santé que ma structure produit avec l'INS
- Pour faciliter l'échange et le partage des données de santé avec l'ensemble de l'équipe de prise en charge autour d'un usager

Je dois disposer

- D'un DUI compatible
- De cartes CPx nominatives (CPS, CPE, CPF) pour les professionnels de ma structure procédant à l'admission de l'utilisateur ou de certificats logiciels



Je mets en place Pro Santé Connect pour l'authentification au DUI

- Pour sécuriser et faciliter l'authentification des professionnels de mon ESSMS aux différents services numériques, dont le DUI

Je dois disposer

- De cartes CPx ou e-CPS

2. Prérequis à la mise en place des services sociaux

Prérequis à la mise en place des services socles

Contractualiser avec l'Agence du Numérique en Santé (ANS)

- Afin d'offrir un **accès sécurisé aux services numériques de santé** aux professionnels de sa structure, chaque représentant légal d'ESSMS doit d'abord établir un **contrat d'adhésion pour sa structure avec l'ANS** et demander sa **carte de représentant légal**.
- C'est un prérequis pour **obtenir les moyens d'identification électronique (MIE)** délivrés gratuitement par l'ANS (certificats logiciels, cartes CPx et e-CPS), nécessaires pour accéder aux services numériques via le DUI.

Prendre connaissance des [CGU des MIE](#)

Compléter le **contrat d'adhésion** et demander une **carte de représentant légal**

- *Pour enregistrer les professionnels sur le portail RPPS+ (afin de disposer d'une e-CPS et/ou adresse MSSanté nominative) :* [contrat au niveau de l'entité juridique et formulaire de demande de carte de représentant légal](#)
- *Pour que les professionnels de mon/mes ESSMS puissent utiliser les services et référentiels socles (INS, DMP, etc.) :* [contrat d'adhésion et formulaire de demande de carte au niveau de l'entité géographique \(EG\)](#)

Parcours guidé ANS



Prérequis à la mise en place des services socles

Obtenir les moyens d'identification électronique (MIE)

Cartes CPx et e-CPS

- Les **cartes CPx** sont des **cartes d'identité professionnelle électroniques dédiées aux secteurs de la santé, du social et du médico social**. Elles attestent de l'identité de son porteur et de ses qualifications professionnelles et sont utilisées pour sécuriser l'accès aux services numériques de santé. Ces cartes peuvent être demandées auprès des Ordres (pour les professionnels de santé à Ordre) ou auprès de l'ANS (pour tous les professionnels sans Ordre).
- Les **cartes e-CPS** sont **l'équivalent numérique des cartes CPS** permettant aux professionnels d'accéder aux services numériques en mobilité.
- Les professionnels du secteur social et médico social qui souhaitent utiliser les services numériques de santé doivent être enregistrés au travers du portail RPPS+, ce qui leur permettra de disposer d'un numéro RPPS, d'une e-CPS et d'une boîte aux lettres nominative MSSanté.

- 1 Désigner un mandataire pour commander des cartes via le [formulaire](#) (pour que le mandataire commande sa carte : [formulaire](#))
- 2 Commander des cartes via le [formulaire](#) ou le [téléservice TOM](#)

Certificats logiciels

- Un **certificat logiciel** est un **fichier informatique faisant fonction de pièce d'identité numérique**. Il permet de garantir à distance l'identité d'une personne physique (un professionnel de santé) et/ou d'une personne morale (une structure).
- 1 Chaque représentant légal d'ESSMS doit désigner des administrateurs techniques (au sein de sa structure ou bien de son éditeur), qui seront habilités par l'ANS à la commande des certificats logiciels, au moyen du [formulaire en ligne dédié](#). Ces administrateurs techniques doivent au préalable être équipés de cartes CPx.
 - 2 Les administrateurs techniques habilités pourront se rendre sur la [plateforme](#) gérée par l'ANS (**IGC Santé**) et générer et suivre le cycle de vie des certificats logiciels dont l'ESSMS a besoin.



Les MIE à commander vont dépendre de l'éditeur de DUI et des règles de gestion des services socles. Les plus utilisés pour accéder aux services socles sont la carte CPE (famille des CPx), le certificat logiciel et la e-CPS. L'utilisation des CPx impose l'achat et l'installation de lecteur de carte.